

**CONSEIL DES  
COMMISSAIRES  
DU  
20 JUIN  
2000**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

**CC-2000-243**

Ouverture de  
la session et  
constatation  
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 13 juin 2000 et **ajournée au 20 juin 2000**, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

**Les commissaires :**

Mmes Jacqueline Asselin  
M. Rino Beaulieu  
Mmes Sylvie Belzile  
Lise Blackburn  
M. Gilles Cardinal  
Mmes Diane Gauthier  
Sonia Desgagné  
Diane Durand  
M. Michel Girard  
Mmes Denise Hudon  
Chrystiane Jean  
MM. Charles Lavoie  
Rémy Simard  
Mmes Diane Tremblay  
Elaine Tremblay

**Les commissaires représentantes des parents :**

Mmes France Gagné (secondaire)

**Sont également présents :**

M. Claude Dauphinais, directeur général  
M. Michel Cloutier, secrétaire général

**Absences motivées :**

Mmes Ruth Gagnon  
Diane Perron

**Autre absence :**

Mme Céline Simard (primaire)

Après un court moment de réflexion,

**CC-2000-244**

Ordre du jour

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal  
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que déposé au Conseil, en y ajoutant le point suivant :

- Transfert de clientèle/écoles Le Roseau et Notre-Dame-du-Rosaire

**ADOPTÉE**

**CC-2000-245**

Parole au public

Mme la présidente invite les personnes présentes dans la salle à se prévaloir de leur droit de parole :

♦ Mme France Bergeron, présidente du Conseil d'établissement de l'école André-Gagnon, s'adresse aux membres du Conseil et informe de la réaction des parents à la décision de la Commission scolaire de fermer une classe de 1<sup>re</sup> année dès septembre prochain. «Notre action de ce soir est posée dans l'intérêt de nos enfants qui sont au cœur de nos actions et, nous l'espérons, au cœur des décisions de la Commission scolaire» de déclarer Mme Bergeron. Elle donne lecture d'une lettre adressée, en date du 24 mai dernier, à titre de présidente du Conseil d'établissement de ladite école, à la présidente de la Commission scolaire. Cette lettre explique les considérations des parents en faveur du maintien des

**CC-2000-245**  
Parole au public

deux classes de 1<sup>re</sup> année à l'école André-Gagnon. Mme Bergeron dépose également des documents qui laissent voir le choix de l'école André-Gagnon fait par 29 parents d'enfants qui y sont déjà inscrits en 1<sup>re</sup> année, en 2000-2001. Pour terminer son intervention, elle insiste pour connaître les «critères objectifs» de la Commission scolaire à l'appui de cette décision de fermeture d'une 1<sup>re</sup> année à l'école André-Gagnon, alors que d'autres écoles présentant une situation similaire y voient le maintien de leurs classes.

Par la suite, les personnes suivantes interviennent pour exprimer leur inquiétude et leur désaccord devant le projet de fermeture d'une classe de 1<sup>re</sup> année à l'école André-Gagnon et pour faire connaître aux membres du Conseil, leur expérience personnelle et les impacts négatifs que pourraient avoir les transferts d'élèves de l'école André-Gagnon vers une autre école : Mme France Méthot, M. Rémi Bouchard, Mme Catherine Lavoie, M. Jean Beaulieu, Mme Suzanne Tremblay, Mme Arianne Tremblay, Mme Nicole Bhérer. D'autre part, M. Denis Taillon, directeur de l'école André-Gagnon, vient présenter les différentes étapes à franchir en situation de transfert d'élèves.

Mme la présidente mentionne, en réponse aux différentes interventions des parents, que les paramètres gouvernementaux avec lesquels la Commission doit composer pour faire l'organisation scolaire ne permettent pas une très grande souplesse. Elle assure les parents qu'elle les a écoutés avec intérêt et souligne que d'autres écoles vivent la même situation que l'école André-Gagnon, qui doit également composer avec une diminution de sa clientèle. Mme Gagné explique qu'elle ne peut rien promettre à ce moment-ci, mais assure les parents que l'évolution de la situation sera suivie de près et évaluée soigneusement en août. C'est à ce moment-là seulement qu'une décision définitive pourra être prise quant à l'organisation scolaire de cette école, de conclure Mme Gagné.

**CC-2000-246**  
Budget 2000-2001

Le directeur du service des ressources financières, M. Michel Simard, dépose et fournit des explications quant aux documents présentant les prévisions budgétaires pour l'année 2000-2001. M. Simard fait mention que c'est après deux années budgétaires marquées par une situation financière difficile que la Commission scolaire est appelée à accepter un budget en déséquilibre pour la prochaine année financière, soit un budget opérationnel déficitaire de 468 857\$ en 2000-2001, qui additionné au déficit cumulé probable au 30 juin 2000 de 1 522 772\$, totalisera un montant de 1 991 629\$ en terme de prévision budgétaire globale pour l'année se terminant le 30 juin 2001. Il fait également connaître que le facteur dominant qui vient expliquer ce déséquilibre budgétaire est :

- Une forte baisse des clientèles des secteurs des jeunes, de la formation professionnelle, jeunes et adultes, ainsi que de la formation générale des adultes, dont entre autres, pour le secteur des jeunes, une diminution de 638 élèves (c'est-à-dire : le passage de 15 691 à 15 053 élèves).

- Ainsi, le budget de dépenses pour 2000-2001 s'établit à 124 364 359, constituant ainsi une augmentation de 5 488 290\$ au regard de la présente année. Cet écart important est davantage attribuable au fait que la Commission scolaire tient compte des résultats des dernières ententes salariales provinciales avec les divers groupes d'employés concernés, en incluant le dossier de l'équité salariale des enseignants. Il est aussi causé par une augmentation substantielle du budget d'investissement qui passe de 8 334 063\$ à 9 378 012\$, soit une augmentation de 1 043 949\$.

- Enfin, Mme la présidente Liz S. Gagné tient à préciser que devant cette situation de budget en déséquilibre, la Commission scolaire n'aura pas d'autre choix que d'envisager des mesures de redressement qui soient susceptibles de rétablir la situation financière, et ce, dès le début de l'automne 2000.

**CC-2000-247**  
Budget 2000-2001/  
report de décision

Après toutes les explications plus haut mentionnées fournies par le directeur du service des ressources financières et le directeur général, et après échanges et discussion,

**CONSIDÉRANT** la date tardive d'entrée en vigueur du règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année 2000-2001, laquelle date a été fixée tout récemment au 21 juin 2000 par le gouvernement du Québec pour les commissions scolaires du Québec ;

**CC-2000-247**

Budget 2000-2001/  
report de décision  
suite...

**Il est proposé Mme Sylvie Belzile  
et résolu :**

De reporter à la session régulière du 27 juin 2000 la décision  
d'adopter le budget 2000-2001.

**ADOPTÉE**

---

Par la suite,

**CC-2000-248**

Contrat/amiante/  
Laure-Conan

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, ainsi que les re-  
commandations de l'architecte et du comité de service des ressources matérielles  
et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean  
et résolu :**

D'accorder le contrat d'enlèvement d'amiante au centre  
Laure-Conan, au plus bas soumissionnaire conforme, soit «Constructions Des  
Écorceurs», pour un montant de 159 654,70\$, toutes taxes incluses, et,

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné et le directeur  
général, M. Claude Dauphinais, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire  
des Rives-du-Saguenay, le contrat afférent.

**ADOPTÉE**

**CC-2000-249**

Transfert de clien-  
tèle/ Le Roseau et  
NDR

Mme la commissaire Diane Gauthier intervient pour sensibi-  
liser les membres du Conseil des commissaires à l'inquiétude et au questionnement  
que lui ont exprimés des parents d'élèves fréquentant les écoles Notre-Dame-du-  
Rosaire et Le Roseau au regard de nouveaux transferts d'élèves annoncés pour la  
prochaine année scolaire. En réponse à cette intervention, le directeur général  
mentionne qu'il doit rencontrer très prochainement à ce sujet, les directions concer-  
nées.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général